

Règlement de Pitchoune atelier d'éveil

Horaire :

- Matin (8h45)9h00 - 11h00(11h15)
- Après-midi (13h15)13h30 - 15h30(15h45)

Cotisation mensuelle

- 1 demi-jour par semaine Fr. 95.00 par mois
 - 2 demi-jours par semaine Fr. 150.00 par mois
 - 3 demi-jours par semaine Fr. 195.00 par mois
- Année scolaire complète = 10 mois de cotisations
(De septembre de l'année en cours à juin de l'année suivante incluse)

Facturation et Inscription :

- La cotisation se paie au début du mois, mais au plus tard jusqu'au 10 du mois
- Le versement se fait soit directement à l'Atelier, contre quittance, soit par PostFinance / E-Banking à Nicole Renaud, Pitchoune Atelier d'éveil, 2114 Fleurier CCP 14-935433-8. Il est possible de demander des bulletins de versement pour le paiement.
- Le premier versement intervient début septembre de l'année en cours et le dernier en juin de l'année suivante, soit 10 versements pour l'année scolaire complète
- Finance d'inscription : un montant unique de Fr. 20.00 par enfant est perçu à son admission après avoir rempli et signé le bulletin d'inscription
- Lors d'une inscription en cours d'année, la finance d'écolage sera perçue au prorata, dès la date d'entrée et jusqu'à la fin de l'année scolaire

Absence et Départ :

- Les absences pour cause de maladie, congés ou vacances, ne sont pas remboursées, mais les jours peuvent être remplacés pendant l'année scolaire, selon nos disponibilités (merci de nous prévenir lors de chaque absence)
- **Toute demande de retrait de l'enfant doit nous être transmise dès que possible, par écrit, au moins 2 mois à l'avance.** Les deux mois seront facturés même si l'enfant ne vient pas.

Responsabilité et assurance :

- Le parent ou la personne qui accompagne l'enfant, est responsable de sa sécurité tant qu'elle est présente dans les locaux. Elle assure aussi la sécurité dès que l'enfant quitte l'atelier
- Veuillez faire usage du passage piéton à proximité de l'Atelier.
- En cas d'accident, le sinistre sera pris en charge par votre assurance. Les enfants doivent être assurés par les parents auprès d'une caisse maladie et accident, ainsi qu'en matière de responsabilité civile. L'assurance responsabilité civile de Pitchoune Atelier d'éveil ne couvre pas les dommages occasionnés par les enfants aux locaux, lors des promenades, ou à d'autres enfants.

A prendre avec :

- Des pantoufles.
- Des couches de rechange, si votre enfant en a besoin.
- Une photo de votre enfant (grandeur photo passeport)
- Nous fêtons l'anniversaire de votre enfant dans la semaine qui y correspond. Si vous le désirez vous pouvez amener un petit goûter pour l'occasion. Pour des raisons d'organisation, merci de prévenir l'éducatrice.
- Pitchoune Atelier offre le « petit goûter » aux enfants. Nous voulons valoriser les fruits et proposer une collation saine aux enfants.

L'Atelier

L'Atelier est un lieu d'accueil destiné aux enfants de 2 ½ à 4 ½ ans, travaillant par petits groupes, 2 heures le matin et/ou 2 heures l'après-midi. La réception se fait dans le quart d'heure qui précède le début des activités.

Lieu d'éveil et de créativité, d'échanges, d'expressions où ils reçoivent des notions pédagogiques et préscolaires, basées sur la pré-socialisation, telles que :

- développement du langage - discussions de groupe - histoires - poèmes - mimes - mémorisation...
(Les enfants ont aussi, à leur disposition, divers jeux éducatifs)
- activités créatrices - travaux manuels variés - dessins - peinture - collages - modelage - bricolages - poinçonnage...
- approche musicale - jardin des chansons - rondes - sons - comptines - rythmique - petits instruments de percussion – jeux sonores...
- activités en plein air (dans le jardin) - promenades - évolution dans l'espace - expression corporelle - développement sensoriel – jeux d'observation

Nos ateliers spécifiques :

- Le lundi après-midi un **atelier spécial « immersion en allemand »** permet à votre enfant de découvrir l'allemand tout en s'amusant.
- le mardi matin, un **atelier spécial grand** propose aux enfants nés entre août et octobre, qui n'ont pas pu entrer à l'école, des activités adaptées aux plus grands.
Attention : Ce groupe ouvre ses portes s'il y a assez d'enfants pour y participer.
- Le vendredi après-midi, un **atelier spécial musique** offre à votre enfant l'occasion de découvrir les petits instruments et la musique.

Il est vivement conseillé que l'enfant participe régulièrement à l'Atelier afin qu'il y ait un suivi dans son développement et pour l'évolution du groupe.

Lieu d'accueil et d'éveil pour enfants dès 2½ ans

Bienvenue



Industrie 15
032 861 41 15

2114 Fleurier
078 801 12 75

www.pitchoune.ch

Vacances et congés
Année scolaire 2020 - 2021

Reprise	lundi	24	août	2020
*Jeûne fédéral	lundi	21	septembre	2020
Vacances d'automne	lundi	5	octobre	2020
Reprise	lundi	19	octobre	2020
Fête de Noël	date	à	défi	nir
*Veillée de Noël	jeudi	24	Décembre	2020
* Noël	vendredi	25	Décembre	2020
Vacances d'hiver	jeudi	24	décembre	2020
Reprise	lundi	11	janvier	2021
Relâches	lundi	1	mars	2021
Reprise	lundi	8	mars	2021
*Vendredi saint	Vendredi	2	avril	2021
Vacances de printemps	vendredi	2	avril	2021
Reprise	lundi	19	avril	2021
*Ascension	jeudi	13	mai	2021
*et	vendredi	14	mai	2021
*Pentecôte	lundi	24	mai	2021
Course d'école	date	à	défi	nir
Vacances d'été	lundi	5	juillet	2021
Reprise	lundi	23	août	2021

Les jours fériés marqués d'un * seront remplacés
selon propositions en cours d'année.

Vacances et congés
Année scolaire 2020 - 2021

Reprise	lundi	24	août	2020
*Jeûne fédéral	lundi	21	septembre	2020
Vacances d'automne	lundi	5	octobre	2020
Reprise	lundi	19	octobre	2020
Fête de Noël	date	à	défi	nir
*Veillée de Noël	jeudi	24	Décembre	2020
* Noël	vendredi	25	Décembre	2020
Vacances d'hiver	jeudi	24	décembre	2020
Reprise	lundi	11	janvier	2021
Relâches	lundi	1	mars	2021
Reprise	lundi	8	mars	2021
*Vendredi saint	Vendredi	2	avril	2021
Vacances de printemps	vendredi	2	avril	2021
Reprise	lundi	19	avril	2021
*Ascension	jeudi	13	mai	2021
*et	vendredi	14	mai	2021
*Pentecôte	lundi	24	mai	2021
Course d'école	date	à	défi	nir
Vacances d'été	lundi	5	juillet	2021
Reprise	lundi	23	août	2021

Les jours fériés marqués d'un * seront remplacés
selon propositions en cours d'année.